République Française
DEPARTEMENT des BOUCHES-DU-RHONE
Arrondissement d'Istres
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CARRY-LE-ROUET
13620

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 22 OCT. 2026
ID : 013-261300693-20261007-2026_43DEL-DE

SOUS-PREFECTURE D'ISTRES
N° 2026/43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CARRY-LE-ROUET

ACTE COMMUNICABLE

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 07 octobre, à 16 h 00,
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
En lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS
Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Date de la convocation : le 24 septembre 2026

Nombre de membres **En exercice : 11** **Présent(s) : 10** **Pouvoir(s) : 00** **Absent(s) : 01** **Délibération comportant 2 pages**	**Les membres présents en séance :** **M. CARPENTIER, Mme GUIONNET, M. JOURDAN, Mme VERGELY, Mme GUARINO Mme BELGACEM, Mme BISSON-GUENOUN, Mme DAUBOL, M. SEGUIN, M. THIRION** **Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir: /** **Le ou les membre(s) excusé(s) sans pouvoir : M. GARNONE** **Le ou les membre(s) absent(s) : /**

Secrétaires de Séance :

Mme DAUBOL, membre du conseil d'administration du CCAS
Mme GOMEZ, Directrice CCAS

.../...

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 22 OCT. 2026
ID : 013-261300693-20261007-2026_43DEL-DE

OBJET : PRESENTATION DE L'ORGANIGRAMME DU CCAS DE CARRY-LE-ROUET

Document annexé : organigramme CCAS Carry-le-Rouet

RAPPORTEUR : M. René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS

Le Président du CCAS soumet aux administrateurs l'organigramme du CCAS de Carry-le-Rouet en date du 1er septembre 2026.

Le Conseil d'Administration du CCAS de Carry-le-Rouet

DECIDE

ADOPTÉ : A L'UNANIMITÉ

- PREND ACTE de l'organigramme du CCAS de Carry-le-Rouet du 1er septembre 2026.

- 10 voix « POUR »
- 0 voix « CONTRE »
- 0 « ABSTENTION »

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. »

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME

FAIT A CARRY-LE-ROUET, le 7 octobre 2026

Le Président du C.C.A.S.
René Francis CARPENTIER
Maire de Carry-le-Rouet

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Sous-Préfecture d'Istres
Le : 21 OCT. 2026
Et publication ou notification
Le : 22 OCT. 2026

MAIRIE DE CARRY-LE-ROUET (Bouches-du-Rhône)